

Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Deuxième session Rome, 19-20 juin 2023

Annonces de contributions à FIDA13 reçues au 23 mai 2023

Cote du document: IFAD13/2/INF.2

Date: 5 juin 2023 Distribution: Publique Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur Division du Contrôleur financier courriel: a.nath@ifad.org

Ronald Hartman

Directeur

Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale courriel: r.hartman@ifad.org

Annonces de contributions à FIDA13 reçues au 23 mai 2023

L'état des annonces de contributions à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) reçues au 23 mai 2023 est soumis aux membres de la Consultation pour information. Durant le reste de la période de Consultation, l'état des annonces de contribution à FIDA13 sera régulièrement actualisé et mis en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres. L'état des annonces de contributions sera également inclus dans le Rapport sur FIDA13 et mis à jour au moment de la session du Conseil des gouverneurs en février 2024 en fonction des contributions supplémentaires qui auront été annoncées ou reçues à ce stade.

La valeur totale des annonces de contribution reçues, exprimée en dollar des États-Unis, sera inscrite dans le tableau lorsque les taux de change officiels pour FIDA13 seront disponibles (en octobre 2023, après la période de référence avril-septembre 2023).

Tableau 1

Annonces de contributions à FIDA13 reçues au 23 mai 2023*

	FIDA13		FIDA12	
État membre	Devise des contributions annoncées	Total des contributions annoncées en devise	Devise des contributions annoncées	Total des contributions annoncées en devise
Cambodge	USD	1 000 000	USD	600 000
Niger	XOF	100 000 000	XOF	100 000 000
République démocratique du Congo	USD	500 000	USD	500 000
Soudan du Sud	USD	100 000	USD	50 000
Côte d'Ivoire	USD	1 000 000	USD	216 633

^{*} Il est entendu que certaines annonces de contributions figurant dans le tableau peuvent devoir faire l'objet d'une procédure d'approbation.